

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 41  
Hebdos régionaux de l'Outaouais

**Projet d'élargissement du chemin Pink  
entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau**

**LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC**

Québec, le 21 octobre 2011 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes* par la Ville de Gatineau. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 9 mai dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par Michel Germain, secondé par le commissaire Louis Dériger.

La commission d'enquête du BAPE conclut que la réalisation des deux premières phases du projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau permettrait de répondre, au moment opportun, aux besoins en déplacement de la population résidant et travaillant dans les quartiers avoisinants. À cet égard, le promoteur devra s'assurer de tenir compte des mesures d'atténuation afin de préserver la santé et la qualité de vie des résidents, notamment pour le bruit, la sécurité des usagers, l'aménagement paysager de même que pour les milieux naturels.

Pour la perte de milieux humides et de boisés, la commission a noté que la Ville devrait proposer des aménagements de compensation à caractère permanent. Un corridor vert lié au parc de la Gatineau, de valeur écologique équivalente ou supérieure aux pertes découlant du projet ou le reboisement de superficies entre des boisés devrait être envisagé. En ce qui concerne le bruit, le seuil d'intervention pour l'implantation de mesures d'atténuation devrait être de 45 dB(A)  $L_{eq,8h}$  la nuit dans les secteurs résidentiels.

En outre, les interventions projetées sur le chemin Pink devraient assurer des déplacements fonctionnels et sécuritaires pour tous les usagers. À cet égard, la piste multifonctionnelle devrait être mise en place entre les rues de la Gravité et du Conservatoire dès la première phase du projet. De plus, la Ville devrait aménager une bande cyclable unidirectionnelle de chaque côté du chemin Pink.

En vue d'assurer une continuité et une insertion harmonieuse du projet dans le milieu, le plan d'aménagement paysager devrait être élaboré en concertation avec les résidents. L'éclairage devrait être conçu de manière à respecter le caractère résidentiel des lieux et à limiter la pollution lumineuse, entre autres en évitant de diffuser la lumière vers les résidences.

La commission estime que la phase 3 du projet d'élargissement du chemin Pink fait plutôt partie de l'éventuel projet du boulevard Deschênes. Cette phase ne devrait donc pas être autorisée avec la présente demande de la Ville. Par ailleurs, des conditions de réalisation propres à la phase 2, planifiée à plus long terme que la phase 1, devraient être prévues à un éventuel décret autorisant la réalisation du projet, en sus des conditions de réalisation de la phase 1. Enfin, la commission est préoccupée par une possible fragmentation des milieux naturels dans le parc de la Gatineau advenant la construction du boulevard Deschênes.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu trois séances publiques à Gatineau. En deuxième partie, une séance publique a permis à la commission d'entendre la présentation de sept mémoires et d'une opinion verbale. Au total, huit mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes et des organismes intéressés par ce projet.

#### **LA DISPONIBILITE DU RAPPORT**

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau* est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca), soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Source : Alexandre Corcoran-Tardif  
Conseiller en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 538